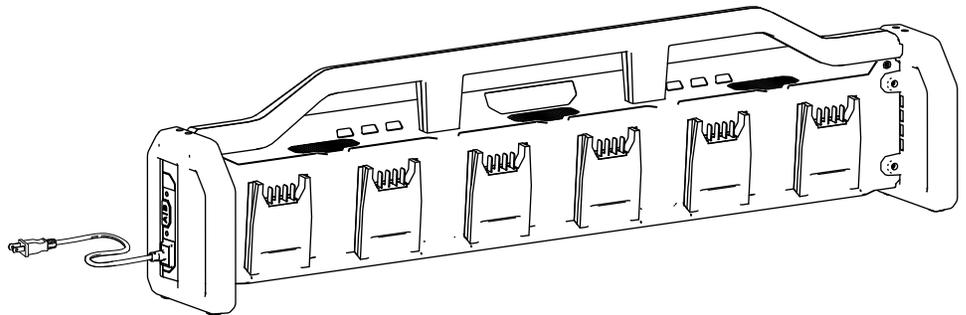


Manuel de l'utilisateur

**Chargeur de batteries à 6
emplacements Revolution® de
60 V**

N° de modèle 66550—N° de série 324000000 et suivants



⚠ ATTENTION

CALIFORNIE

Proposition 65 - Avertissement

Le cordon d'alimentation de cette machine contient du plomb, une substance chimique considérée par l'état de Californie comme susceptible de provoquer des malformations congénitales et autres troubles de la reproduction. Lavez-vous les mains après avoir manipulé la batterie.

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées par l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Pour obtenir des prestations de service, des pièces d'origine ou des renseignements complémentaires, munissez-vous des numéros de modèle et de série du produit et contactez un dépositaire-réparateur ou un distributeur agréé. La [Figure 1](#) indique l'emplacement des numéros de modèle et de série du produit. Inscrivez les numéros dans l'espace réservé à cet effet.

Important: Avec votre appareil mobile, vous pouvez scanner le code QR sur l'autocollant du numéro de série pour obtenir plus de renseignements.

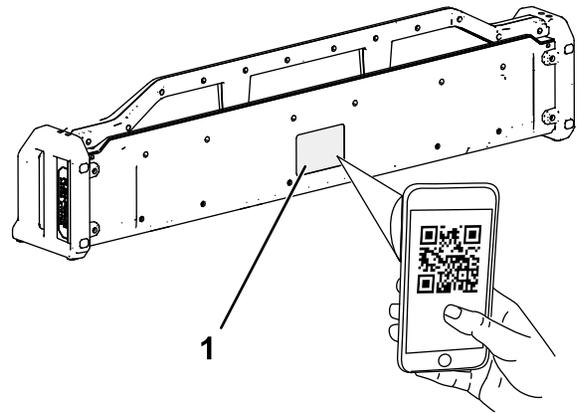


Figure 1

g442791

Introduction

Ce chargeur et ces batteries sont destinés au grand-public et aux professionnels. Ces batteries sont conçues pour être chargées uniquement avec les chargeurs de batteries lithium-ion Flex-Force™ de 60 V. Ce chargeur est conçu pour charger uniquement les batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V. Il n'est pas conçu pour charger d'autres batteries. L'utilisation de ces produits à d'autres fins que celles prévues peut être dangereuse pour vous-même et toute personne à proximité.

Lisez attentivement cette notice pour apprendre comment utiliser et entretenir correctement votre produit, et éviter ainsi de l'endommager ou de vous blesser. Vous êtes responsable de l'utilisation sûre et correcte du produit.

N° de modèle _____

N° de série _____

Symbole de sécurité

Le symbole de sécurité (Figure 2) utilisé dans ce manuel et sur la machine identifie d'importants messages de sécurité dont vous devez tenir compte pour éviter des accidents.



Figure 2
Symbole de sécurité

g000502

Le symbole de sécurité apparaît au-dessus de toute information signalant des actions ou des situations dangereuses. Il est suivi de la mention **DANGER**, **ATTENTION** ou **PRUDENCE**.

DANGER signale un danger immédiat qui, s'il n'est pas évité, **entraînera obligatoirement** des blessures graves ou mortelles.

ATTENTION signale un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, **risque d'entraîner** des blessures graves ou mortelles.

PRUDENCE signale un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, **peut éventuellement entraîner** des blessures légères ou modérées.

Ce manuel utilise également deux autres termes pour faire passer des renseignements essentiels. **Important**, pour attirer l'attention sur une information d'ordre mécanique spécifique, et **Remarque**, pour souligner une information d'ordre général méritant une attention particulière.

Sécurité

IMPORTANTES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1. **CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS** – ce manuel contient d'importantes consignes de sécurité et d'utilisation pour les batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V et les chargeurs de batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V.
2. Avant d'utiliser le chargeur de batteries, lisez toutes les instructions et les mises en garde qui apparaissent sur le chargeur de batteries, la batterie et le produit utilisant la batterie.
3. **PRUDENCE** – pour réduire les risques de blessures, chargez les batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V uniquement avec les chargeurs de batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V. Les batteries d'une autre marque peuvent exploser et causer des blessures ou des dommages matériels.
4. **ATTENTION** – vous pouvez causer un incendie ou un choc électrique si vous branchez le chargeur de batteries à une prise qui n'est pas de 120 V. Ne branchez pas le chargeur de batteries à une prise autre que 120 V. Pour un autre mode de connexion, vous pouvez, au besoin, utiliser un adaptateur configuré correctement pour la prise.
5. Le chargeur est conforme à la section 15 de la réglementation FCC. Son exploitation est assujettie aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas causer de brouillage préjudiciable et (2) cet appareil doit accepter tout brouillage reçu, notamment tout brouillage pouvant entraîner un mauvais fonctionnement.

I. Formation à l'utilisation

1. Ne confiez pas l'utilisation ou l'entretien de cet appareil à des enfants ou à des personnes non compétentes. Seules les personnes responsables, formées à l'utilisation de l'appareil, ayant lu et compris les instructions et physiquement aptes sont autorisées à utiliser l'appareil ou à en faire l'entretien.
2. N'autorisez pas les enfants à utiliser ou jouer avec la batterie ou le chargeur de batteries; certaines législations imposent un âge minimum pour leur utilisation.

II. Avant l'utilisation

1. Utilisez les appareils uniquement avec les batteries spécifiquement prévues. L'utilisation d'autres types de batterie peut créer un risque de blessure et/ou d'incendie.
2. N'utilisez pas une batterie ou un chargeur de batteries endommagé(e) ou modifié(e). Ils pourraient avoir un comportement imprévisible donnant lieu à un incendie, une explosion ou un risque de blessure.
3. Si le cordon d'alimentation relié au chargeur de batteries est endommagé, contactez un dépositaire-réparateur agréé pour le faire remplacer.

III. Utilisation

1. Chargez la batterie uniquement avec le chargeur spécifié par le fabricant. Un chargeur convenant à un certain type de batterie peut créer un risque d'incendie s'il est utilisé avec une autre batterie.
2. Ne chargez la batterie que dans un endroit bien aéré.
3. Suivez toutes les instructions de charge et ne chargez pas la batterie hors de la plage de température spécifiée dans les instructions. Vous risquez sinon d'endommager la batterie et d'accroître le risque d'incendie.
4. Dans des conditions d'utilisation abusive, du liquide peut jaillir hors de la batterie; évitez tout contact. En cas de contact accidentel avec le liquide, rincez à l'eau. En cas de contact du liquide avec les yeux, consultez un médecin. Le liquide éjecté de la batterie peut causer des irritations ou des brûlures.
5. N'exposez pas les batteries ou les outils au feu ou à une température excessive. L'exposition au feu ou à une température supérieure à 130 °C (265 °F) peut provoquer une explosion.
6. PRUDENCE – la batterie peut présenter un risque d'incendie, d'explosion ou de brûlure chimique en cas de mauvais traitement.
 - Ne démontez pas la batterie.
 - Remplacez toujours la batterie par une batterie Flex-Force de 60 V d'origine; l'utilisation de tout autre type de batterie peut entraîner un incendie ou un risque de de blessure.
 - Conservez les batteries hors de la portée des enfants et dans leur emballage d'origine jusqu'au dernier moment avant de les utiliser.

IV. Entretien et remisage

1. N'autorisez pas les enfants à nettoyer ou à faire l'entretien du chargeur de batteries.
2. Lorsque la batterie ne sert pas, rangez-la à l'écart d'objets métalliques tels que trombones, pièces de monnaie, clés, clous et vis qui pourraient relier les bornes entre elles. Un court-circuit aux bornes de la batterie peut causer des brûlures ou un incendie.
3. Ne tentez pas de réparer la batterie ou le chargeur de batteries. Pour assurer l'entretien sécuritaire du produit, confiez l'entretien de la batterie ou du chargeur de batteries à un dépositaire-réparateur ou un distributeur agréé qui utilise des pièces de rechange identiques.
4. Vérifiez si la réglementation locale stipule des procédures de mise au rebut spéciales.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

Autocollants de sécurité et d'instruction



Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'opérateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



161-3789

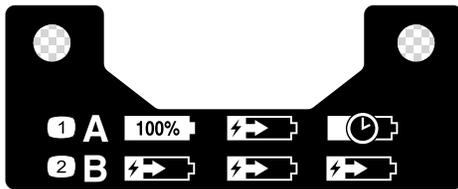
decal161-3789



145-3802

decal145-3802

1. La batterie est en charge.
2. La batterie est complètement chargée.
3. La charge de la batterie est en veille pendant que les autres batteries se chargent (selon le mode de charge).
4. La température de la batterie est supérieure ou inférieure à la plage de température appropriée.
5. Anomalie de charge de la batterie.



145-8275

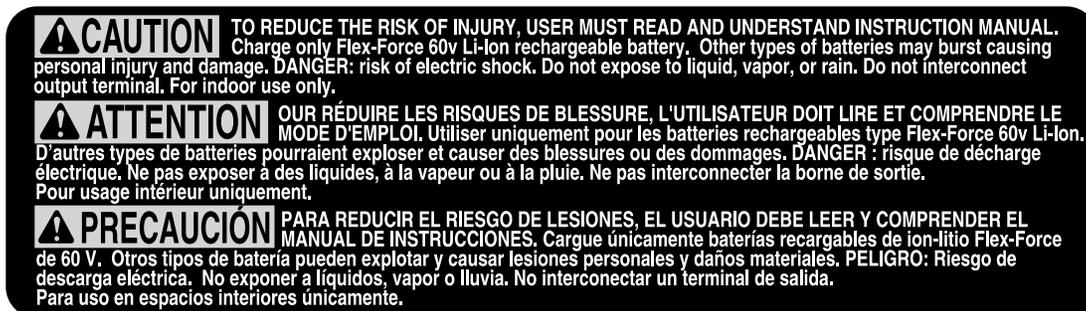
decal145-8275

1. Mode de charge en série – une seule batterie à la fois se charge au maximum (les autres batteries sont en veille).
2. Mode de charge parallèle – toutes les batteries sont chargées au même niveau.

WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov.
For more information, please visit www.ttcocAProp65.com

decal133-8061

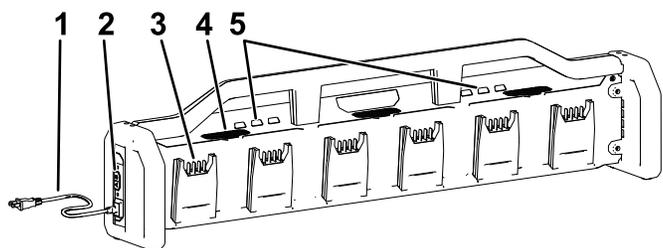
133-8061



161-3790

decal161-3790

Vue d'ensemble du produit



g365032

Figure 3

1. Câble
2. Bouton de mode de charge A-B
3. Bornes de charge
4. Évents du chargeur
5. Diodes du chargeur

Caractéristiques techniques

Chargeur de batteries

Modèle	66550
Type	Chargeur de batteries à 6 emplacements Flex-Force Power System de 60 V Pro
Entrée	120 V CA ~12 A, 60 Hz
Sortie	60 V MAX CC  12 A

Plages de température adéquates

Charger la batterie entre	5 °C (41 °F) et 40 °C (104 °F)*
Utiliser la batterie entre	-30 °C (-22 °F) et 49 °C (120 °F)
Stocker la batterie/le chargeur entre	5 °C (41 °F) et 40 °C (104 °F)*

*Le temps de charge sera plus long en dehors de cette plage de température.

Rangez l'outil, la batterie et le chargeur dans un lieu fermé, propre et sec.

Utilisation

Charge de la batterie

Important: La batterie n'est pas complètement chargée à l'achat. Avant d'utiliser l'outil pour la première fois, placez la batterie dans le chargeur et chargez-la jusqu'à ce que les diodes indiquent que la batterie est complètement chargée. Lisez toutes les consignes de sécurité.

Important: Chargez la batterie uniquement à des températures comprises dans la plage adéquate; voir [Caractéristiques techniques \(page 6\)](#).

Remarque: À tout moment, appuyez sur le bouton indicateur de charge de la batterie pour afficher la charge actuelle (diodes).

1. Vérifiez que les événements de la batterie et du chargeur sont exempts de poussière et de débris.

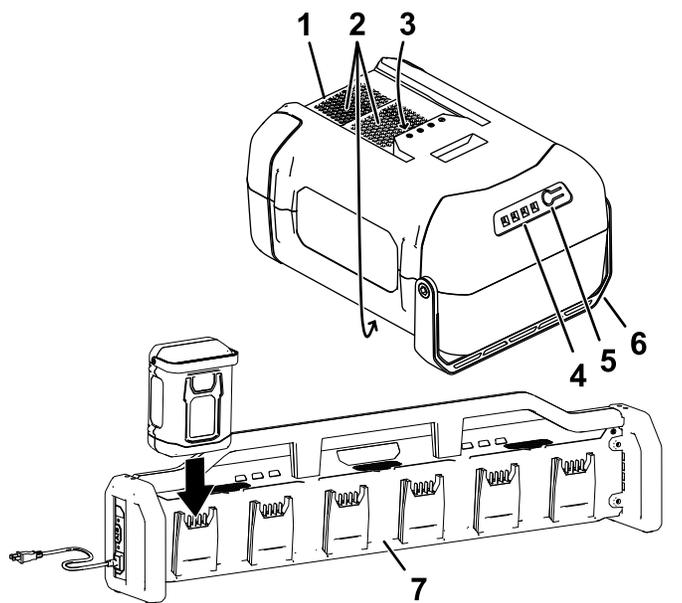


Figure 4

g365020

1. Creux de la batterie
 2. Événements de la batterie
 3. Bornes de la batterie
 4. Diodes (charge actuelle)
 5. Bouton indicateur de charge
 6. Poignée
 7. Chargeur
2. Placez le creux de la batterie en face d'une languette sur le chargeur (Figure 4).
 3. Glissez la batterie dans le chargeur jusqu'à ce qu'elle soit complètement enclenchée (Figure 4).

4. Si plusieurs batteries sont connectées au chargeur, vous pouvez passer d'un mode de charge à l'autre en appuyant sur le bouton A/B sur le côté du chargeur :
 - Charge en série (mode A) : 1 batterie à la fois est chargée au maximum ; lorsque la charge est terminée, la batterie suivante commence à se charger. Ainsi, les batteries individuelles se chargent au maximum plus rapidement.
 - Charge parallèle (mode B) : toutes les batteries connectées sont successivement chargées au même niveau. Ainsi, toutes les batteries connectées sont chargées au même niveau.

Remarque: Une batterie connectée au chargeur n'est pas toujours en train de se charger; si le témoin de charge est jaune, la batterie est en veille.

Les autres batteries peuvent être prioritaires (elles se chargent en premier en raison de leur état de charge ou du mode de charge sélectionné); lorsque les autres batteries sont chargées au niveau requis, la batterie en veille commence à se charger.

5. Pour retirer la batterie du chargeur, faites-la glisser vers l'arrière.
6. Reportez-vous au tableau ci-dessous pour interpréter les indications de la diode sur le chargeur de batteries.

Diode	Indication
Éteinte	Pas de batterie présente
Jaune	Batterie en veille pendant que les autres batteries se chargent
Clignotement vert	La batterie est en charge
Verte	La batterie est chargée
Rouge	La température du chargeur et/ou de la batterie est supérieure ou inférieure à la plage appropriée.
Clignotement rouge	Anomalie de charge de la batterie*

*Voir la section [Dépistage des défauts \(page 9\)](#) pour plus de précisions.

Important: Vous pouvez laisser la batterie dans le chargeur pendant une courte période entre deux utilisations.

Si la batterie ne doit pas servir pendant une période prolongée, retirez-la du chargeur; voir [Remisage \(page 8\)](#).

Entretien

Aucun entretien et aucune révision ne sont nécessaires dans des conditions normales de fonctionnement.

Pour nettoyer la surface de l'équipement, il suffit de l'essuyer avec un chiffon sec.

Ne démontez pas l'équipement; s'il est endommagé, adressez-vous à votre dépositaire-réparateur ou distributeur agréé.

Remisage

Important: Remisez l'outil, la batterie et le chargeur uniquement à des températures comprises dans la plage adéquate; voir [Caractéristiques techniques \(page 6\)](#).

Important: Si vous remisez la batterie à la fin de la saison, chargez-la jusqu'à ce que 2 ou 3 de ses diodes soient vertes. Ne remisez pas une batterie complètement chargée ou complètement déchargée. Avant de remettre la machine en service, chargez la batterie jusqu'à ce que le voyant gauche du chargeur devienne vert, ou que les 4 diodes de la batterie deviennent vertes.

- Débranchez le produit de l'alimentation (autrement dit, retirez la batterie) et recherchez tout dommage éventuel après utilisation.
- Débarrassez l'appareil de tout corps étranger.
- Ne remisez pas le chargeur en laissant la batterie dessus.
- Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, rangez l'outil, la batterie et le chargeur de batteries hors de la portée des enfants.
- N'approchez pas l'outil, la batterie et le chargeur des agents corrosifs, tels les produits chimiques de jardinage et les sels de dégivrage.
- Pour réduire les risques de blessures graves, ne rangez pas la batterie à l'extérieur ou dans un véhicule.
- Rangez l'outil, la batterie et le chargeur dans un lieu fermé, propre et sec.

Dépistage des défauts

Effectuez uniquement les opérations décrites dans cette notice. Tout autre contrôle, entretien ou réparation doit être réalisé par un centre d'entretien agréé ou un spécialiste qualifié si vous n'arrivez pas à résoudre le problème vous-même.

Problème	Cause possible	Mesure corrective
Le chargeur de batteries est défectueux.	<ol style="list-style-type: none">1. La température du chargeur de batteries est supérieure ou inférieure à la plage de température adéquate.2. La prise utilisée pour brancher le chargeur n'est pas sous tension.	<ol style="list-style-type: none">1. Débranchez le chargeur de batteries et placez-le dans un endroit sec où la température est comprise entre 5 et 40 °C (41 et 104 °F).2. Demandez à un électricien qualifié de réparer la prise.
La diode du chargeur de batteries est rouge.	<ol style="list-style-type: none">1. La température du chargeur et/ou de la batterie est supérieure ou inférieure à la plage de température adéquate.	<ol style="list-style-type: none">1. Débranchez le chargeur de batteries et placez-le, ainsi que la batterie, dans un endroit sec où la température est comprise entre 5 et 40 °C (41 et 104 °F).
La diode du chargeur de batteries clignote en rouge.	<ol style="list-style-type: none">1. Une erreur de communication s'est produite entre la batterie et le chargeur.2. La batterie est faible.	<ol style="list-style-type: none">1. Retirez la batterie du chargeur, débranchez le chargeur de la prise secteur et patientez 10 secondes. Rebranchez le chargeur sur la prise secteur et insérez la batterie dans le chargeur. Si la diode du chargeur clignote encore en rouge, répétez cette procédure. Si la diode du chargeur de batteries clignote encore en rouge après 2 tentatives, mettez la batterie au rebut correctement dans un centre de recyclage de batteries.2. Contactez votre dépositaire-réparateur ou distributeur agréé si la batterie est sous garantie, ou mettez la batterie au rebut correctement dans un centre de recyclage de batteries.

Remarques:

Remarques:

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :



AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction –
www.p65Warnings.ca.gov.

Qu'est-ce que la Proposition 65?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all>.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif »; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

Cette loi s'applique-t-elle partout?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentation, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances exigent un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux bien inférieurs aux limites d'intervention fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi l'avertissement ne figure-t-il pas sur tous les produits semblables?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi inclure cet avertissement?

Notre société a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Nous fournissons des avertissements basés, dans certains cas, sur nos connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec nos produits puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », nous avons décidé, par mesure de précaution, de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, notre société pourrait être poursuivie en justice par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc assujettie à d'importantes pénalités.